

COVID-19

Suivi des directives ministérielles – fonctionnelles : soutien aux activités cliniques MSSS

STRATÉGIES ET ACTIONS

Les stratégies et actions figurant dans le présent document dérivent des plans de contingence locaux et ministériels, ainsi que des lettres acheminées aux établissements du RSSS. Elles sont présentées selon les phases et de façon chronologique.

La plupart des outils développés en soutien aux actions sont disponibles sur le site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dans la section « [COVID-19 pour les professionnels](#) ».

En tout temps et en toutes circonstances, il est demandé d'établir un protocole pour la prestation sécuritaire de soins pour les patients et le personnel soignant lors de la prise en charge de cas suspectés ou confirmés COVID-19 et ce, selon les recommandations des services de prévention et contrôle des infections.

Stratégies	ACTIONS	
	COMMUNICATIONS ANTÉRIEURES	COMMUNICATION DE LA SEMAINE DU 30 MARS
COMMUNICATION	<p>17 mars 2020 20-MS-00496-31 LET PDG Communications</p> <ul style="list-style-type: none">Le MSSS demeure l'unique responsable de définir les grandes orientations structurantes à déployer et à mettre en œuvre. Ces orientations seront transmises sous la signature du sous-ministre.Éviter les adaptations et les déclinaisons régionales.Les messages opérationnels, liés aux réalités régionales, doivent être arrimés au point de presse national quotidien.Les communiqués de presse régionaux ou les points de presse doivent être subséquents au point de presse national. S'assurer que les responsables en communication des établissements ont préalablement informé la Direction des communications du MSSS de cette intention. <p>Coordination des communications entre les établissements et le MSSS.</p> <ul style="list-style-type: none">Mise à la disposition des ressources du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) et des partenaires, incluant les associations et organismes représentant les RI-RTF et les RPA, de l'information utile à leur contribution et au développement d'un sentiment de confiance pour faire face à une pandémie.Vérification que ces informations sont accessibles aux partenaires, que les différents partenaires connaissent les sources d'information officielles et qu'ils s'y réfèrent. <p>https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/directives-cliniques-aux-professionnels-et-au-reseau/a-propos/</p>	<p>30 mars 2020 Arrêté 2020-012 du 30 mars 2020</p> <ul style="list-style-type: none">Les pharmacies, les épiceries et autres commerces d'alimentation ainsi que les surfaces hors centre commercial offrant des services d'épicerie ou de pharmacie peuvent, du lundi au samedi inclusivement, étendre les heures d'admission du public au-delà des périodes légales et faire travailler le nombre d'employés nécessaires.Les établissements commerciaux de vente au détail doivent être fermés au public le dimanche, à l'exception des pharmacies, des dépanneurs, des stations-service, des restaurants pour les commandes à l'auto, les commandes pour emporter et la livraison, de même que des épiceries pour les commandes en ligne ou par téléphone et la livraison. <p>31 mars 2020 20-MS-00496-82 LET PDG Accès au Canada</p> <ul style="list-style-type: none">Les compagnies aériennes doivent interdire aux voyageurs de toute nationalité qui présentent des symptômes de la COVID-19 de monter à bord des vols internationaux à destination du Canada.Cette interdiction de vol et d'entrée au Canada est également en vigueur pour les patients pris en charge à l'étranger par des compagnies d'assurance. Nous vous invitons ainsi à refuser toute demande de prise en charge de ces patients, le cas échéant. <p>1^{er} avril 2020 Arrêté 2020-013 du 1^{er} avril 2020 version signée</p> <ul style="list-style-type: none">L'accès aux régions socio-sanitaires placées en isolement est limité à certaines personnes, notamment celles qui transportent des biens dans ces régions, celles dont le déplacement est nécessaire à des fins humanitaires, et celles dont le déplacement est nécessaire pour obtenir des soins et des services requis par leur état de santé ou pour fournir de tels soins ou de tels services à une personne qui les requiert.Les personnes qui accèdent à ces régions pour regagner leur résidence principale doivent s'isoler pendant 14 jours dès leur retour, à l'exception des

COVID-19

Suivi des directives ministérielles – fonctionnelles : soutien aux activités cliniques MSSS

Stratégies	ACTIONS	
	COMMUNICATIONS ANTÉRIEURES	COMMUNICATION DE LA SEMAINE DU 30 MARS
		<p>personnes s'étant déplacées pour aller travailler entre autres.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les mesures prévues par cet arrêté remplacent les mesures concernant l'accès à certaines régions sociosanitaires prévues par l'arrêté du 20 mars 2020.
GÉRER L'APPROVISIONNEMENT EN MÉDICAMENTS, FOURNITURES ET ÉQUIPEMENTS	<p>23 mars 2020 20-MS-00496-51_PDG_Stratégie d'approvisionnement et 20-MS-00496-51_PJ1_Stratégie d'approvisionnement_2020-03-23</p> <p>Élargissement de la priorité 2 à centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux et centres intégrés de santé et de services sociaux, établissements, établissements non fusionnés, instituts, préhospitalier, CHSLD (publics et privés), cliniques d'avortement, Héma-Québec.</p>	<p>2 avril 2020 20-MS-00496-51_LET_PDG_Stratégie d'approvisionnement et 20-MS-00496-51_PJ1_Stratégie d'approvisionnement_2020-04-02</p> <p>Mise à jour de la stratégie d'approvisionnement avec l'inclusion des centres préhospitaliers en priorité 1 et la fusion des priorités 3 et 4 comprenant les groupes de médecine familiale, cliniques médicales, résidences privées pour aînés, ressources intermédiaires, garderies, organismes communautaires, milieux carcéraux, refuges et cliniques privées.</p>
INFORMER ET SENSIBILISER LA POPULATION	<ul style="list-style-type: none"> Organisation d'activités d'information et de sensibilisation fournissant des données factuelles et des renseignements de base notamment sur l'état de situation au Québec, la préparation du réseau à faire face à la pandémie, les consignes générales à la population par rapport aux risques et aux mesures à prendre. 	
MOBILISER LES RÉSEAUX	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisation des réseaux à trois niveaux : <ul style="list-style-type: none"> Instances du RSSS, y compris les établissements, le personnel du réseau; Différents milieux de vie, notamment les RPA, les RI-RTF; Autres ministères et autres réseaux (les élus locaux, par exemple via le programme Municipalité amis des aînés MADA), qui seront amenés à joindre leurs propres clientèles et à collaborer pour rendre disponibles éventuellement au réseau de la santé des locaux appropriés pour desservir leurs citoyens, si le besoin se présente; Grandes organisations médicales, syndicales, membres des ordres professionnels, ressources communautaires et autres groupements de la société civile. 	
REPÉRER LES CLIENTÈLES	<ul style="list-style-type: none"> Vigie quant à d'éventuels phénomènes psychosociaux émergeant de la pandémie. Déploiement de ressources psychosociales en cas de besoin. Repérage psychosocial des clientèles pour : <ul style="list-style-type: none"> Identifier et apprécier les impacts psychosociaux de la pandémie; Guider l'action des divers intervenants; Prévoir les mécanismes de référence et de recours aux services. 	
CRÉER DES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION DÉDIÉES À LA LUTTE	<ul style="list-style-type: none"> Création d'infrastructures spécifiquement pour la lutte contre la pandémie et mise en place pour répondre aux impératifs de la communication. Le Centre d'opérations des communications s'assurera, en collaboration avec Urgence Québec et le Secrétariat à la communication gouvernementale, de préparer les 	

COVID-19

Suivi des directives ministérielles – fonctionnelles : soutien aux activités cliniques
MSSS

Stratégies	ACTIONS	
	COMMUNICATIONS ANTÉRIEURES	COMMUNICATION DE LA SEMAINE DU 30 MARS
CONTRE LA PANDÉMIE	campagnes d'information et de répondre aux besoins d'information sur la situation entourant la COVID-19.	
UTILISER DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES	<ul style="list-style-type: none">• Livraison rapide des applications de support aux activités de cueillette de données.• Adaptation et maintien des systèmes déjà existants pour lesquels l'utilisation devient critique dans le cadre de la pandémie.• Ajouts de sites temporaires au réseau intégré de télécommunication multimédia (RITM).• Rehaussement de l'infrastructure d'accès à distance pour permettre l'utilisation accrue de systèmes et d'applications à l'extérieur des sites publics du RSSS.	
STRATÉGIE EN LIEN AVEC LES RESSOURCES FINANCIÈRES	<ul style="list-style-type: none">• Émission d'orientations aux établissements publics afin de compiler les coûts additionnels engagés par les établissements.• Si requis, confirmation d'un soutien financier aux établissements qui assument des coûts importants.• Diffusion de paramètres à suivre basés sur la pandémie d'influenza, mais adaptés à la COVID-19.• Suivi auprès des organismes du gouvernement concernant le volet financier.	